

## Contrat de pension 2020-2021

### °Engagement du responsable légal de l'animal :

Je soussigné(e),

NOM		Prénom	
-----	--	--------	--

demeurant à :

Téléphone	-	Mèl :	
	-		
Adresse			
Code postal		Ville	

#### **Certifie que les informations qui suivent sont exactes :**

- Je suis le(la) propriétaire légal de mon animal de compagnie.

- Je suis en mesure de vous fournir le(s) nom(s) de mon (mes) compagnon(s) à quatre pattes ainsi que leurs numéros d'identification / Tatouage.

	Animal 1	Animal 2	Animal 3	Animal 4
Espèces (chien/ chat / NAC)				
Nom				
N° identification				
Sexe				
Race				
Stérilisation (oui/non)				

- Je certifie que mes animaux de compagnie sont

° suivis par un vétérinaire, en bonne santé et que le carnet est à jour de vaccins (CHPLPI)

° vaccinés contre la rage (R).

° vaccinés contre la toux du chenil(BdPi). (Existe sous deux formes : par injection « pneumodog » ou par voie nasal « nobivac kc ». Pas de rappel de vaccination avec la seconde option.)

° vermifugés et traités antiparasitaire (puces et tiques) depuis moins de 3 mois avant chaque entrée en pension.

- Je m'engage à fournir le nom et les coordonnées de mon vétérinaire traitant. En cas contraire Chris et compagnie s'orientera vers le praticien de son choix.

- Je m'engage à fournir, et ce durant toute la période de garde, le carnet de santé ainsi que la carte de tatouage ou d'identification électronique de chacun de mes animaux. Ces documents vous seront rendus en fin de séjour.

- En cas de traitement, je m'engage à fournir l'ordonnance ainsi que les médicaments en quantité suffisante pour son séjour et un plus en cas de prolongation de durée. Nous en respecterons le suivi avec le plus grand soin.

- En cas de problème de santé de mes animaux (maladie, blessure ...) et ce durant toute la période de garde :

° j'autorise la pension Chris et compagnie à prendre toute les dispositions utiles et nécessaires à la santé de l'animal confié (vétérinaire, pharmacie, hospitalisation et transport en véhicule motorisé).

° **J'accepte que tous les frais de soin engendrés soient à ma charge.**

- Je m'engage à respecter les horaires destinés au public. 10H → 12h et de 17h → 19h.

- Je m'engage à sortir mes chiens en laisse, de ma voiture jusqu'à l'enceinte intérieur de la pension.

- En cas de changements (adresse, téléphone...), je m'engage à fournir à Chris et compagnie les nouvelles informations me concernant le plus rapidement possible par mél ou courrier.

**En cas de non respect des engagements cités plus haut, Chris et compagnie se réserve le droit de refuser la garde de votre animal de compagnie.**

## ° Informations importantes et règlement intérieur :

### Confort de l'animal :

- Chris et compagnie travaille dans le respect du bien être de votre animal. Son séjour sera encadré par du personnel formé et/ou diplômé. Leur pratique interdit la contention et **laisse à votre animal la possibilité de s'exprimer**. Durant son séjour chez nous, nous accentuerons nos efforts pour **qu'il aime le temps passé en notre compagnie**.

- Chris et compagnie travaille en relation permanente avec un réseau de professionnels sélectionnés par nos soins. Qu'ils soient vétérinaire, vétérinaire comportementaliste, promeneur, toiletteur ou éducateur, ils peuvent enrichir la relation que vous entretenez avec votre compagnon. Pendant ou après son séjour à la pension, ce réseau de professionnels formés peut être activé, il suffit de nous en faire part.

- Durant son séjour, votre compagnon à quatre pattes peut venir avec ses jouets, couvertures / coussins ou autre effets personnels. Toutefois Chris et compagnie ne serait être tenue pour responsable en cas de perte ou de destruction.

- La pension Chris et Compagnie n'accepte pas les chiennes en chaleur.

- **Les visites se font sur RDV UNIQUEMENT**.

### Tarifification :

- Les tarifs de la pension sont renseignés sur nos bordereaux de réservation et sont valables pour la globalité de la période de garde sélectionnée.

- Aucune remise ne sera accordée en cas de reprise anticipée de vos compagnons.

- Toute réservation sera effective à compter du versement de l'acompte de 50%.

- Le coût de la pension s'entend nourriture comprise. Aucune remise ne sera consentie, même si le propriétaire tient à fournir la nourriture de son compagnon. Nos pensionnaires sont nourris le midi et le soir avec des croquettes haut de gamme JOSERA, pour leur bien être. Merci de nous préciser leurs habitudes alimentaires, vos informations seront prises en compte.

- Chaque pensionnaire bénéficie d'**une carte de fidélité** qui cumule des « **nonoss** » pour les chiens et des « **souris** » pour les chats, une journée passée chez Chris et Compagnie donne droit à un « nonoss » ou une « souris ». Lorsque vous avez cumulé 20 « nonoss » ou « souris », nous vous offrons une journée . **Offre valable 1an après l'émission de votre dernière facture**.

- **Pour les réservations de longues durées, nous établirons un devis personnalisé**.

### Assurance :

- Le propriétaire, qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par celui-ci pendant son séjour sauf faute grave reconnue imputable à Chris et Compagnie. La mise en pension n'a pas effet de transfert pur et simple de responsabilité.

- **Chris et compagnie est assurée pour accueillir les chiens de 2ème catégorie**.

*GENERALI ASSURANCE, Assurance Responsabilité Civil numéro : AH838102.*

### Réglementation :

- Tout abandon d'un animal entraînera des poursuites judiciaires à l'encontre de son propriétaire. Sans nouvelle de votre part, un animal peut être considéré comme abandonné après la période de 10 jours suivant la date de reprise prévue de la pension.

- Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat de règlement intérieur sera, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties, de la compétence exclusive des Tribunaux de Lons-le-Saunier.

- Dans la perspective extrême du décès de votre compagnon, merci de nous préciser à son arrivée quelle attitude nous devons adopter : « La garde chez le vétérinaire, l'incinération, autopsie... ».

Fait en double exemplaire.

Le Client

À Viry, le .....

Christelle THENOT, Gérante

Mention « lu et approuvé »

Signature